

# Le smic mécaniquement revalorisé de 1,18 % au 1er janvier, sans coup de pouce gouvernemental

*Le Parisien avec AFP*

3-4 minutes

---

Une très légère hausse, mais pas de coup de pouce. Le gouvernement va revaloriser le smic, le salaire minimum, à hauteur de 1,18 %, légèrement en dessous des recommandations du groupe d'experts indépendants qui [préconisait une augmentation de 1,4 %](#), au 1er janvier 2026.

Le directeur général du Travail a annoncé aux partenaires sociaux cette augmentation mécanique - qui fait monter le salaire minimum à 1 823,03 euros brut par mois et 12,02 euros brut de l'heure - lors de la réunion de la Commission nationale de la négociation collective sur le smic, selon plusieurs syndicats.

Fin novembre, le groupe d'experts sur le [smic](#) recommandait dans son rapport annuel [de ne pas donner de coup de pouce au salaire minimum](#) au-delà de son augmentation mécanique.

« Compte tenu du ralentissement du marché du travail, du niveau élevé du smic par rapport au [salaire médian](#) et du coût très important des exonérations » de charges patronales sur les bas salaires, ils préconisaient de « ne pas aller au-delà de la revalorisation automatique prévue par le Code du travail ».

À voir aussi

« Ni abrogation ni suspension » de la réforme des retraites, mais un décalage assure Macron

Le 21 octobre 2025

## **12 % des salariés au smic**

Il y a un an, le 1er janvier 2025, le smic avait été [revu à la hausse de 2 %](#). Chaque 1er janvier, le smic est indexé à l'inflation constatée pour les 20 % de ménages aux plus faibles revenus et revalorisé de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier et employé.

Au-delà de cette évolution mécanique, le gouvernement peut donner un coup de pouce au salaire minimum, mais le dernier remonte à juillet 2012, au lendemain de [l'élection de François Hollande à l'Élysée](#). Pour la CFDT, un coup de pouce aurait été « bienvenue » cette année. La CGT revendique, elle, un smic à 2 000 euros brut.

Au 1er novembre 2024, environ 2,2 millions de salariés du secteur privé étaient rémunérés au smic, soit 12,4 % d'entre eux, selon les données du ministère du Travail.

## **Les syndicats pas entendus**

« Le Premier ministre a décidé ce jour, de ne pas augmenter le smic, et enlève les travailleurs et travailleuses dans la précarité », a déploré la CGT dans un communiqué. « Nous regrettons qu'il n'y ait toujours pas de coup de pouce depuis de trop nombreuses années alors que le nombre de travailleurs pauvres augmente », a réagi pour sa part la CFTC.

Pour le secrétaire national de la [CFDT](#), Luc Mathieu, « tout le monde parle de pouvoir d'achat, donc c'est peut-être l'année où il faudrait donner un coup de pouce ». Le syndicat réclame aussi «

la mise à niveau de tous les systèmes de classification » des emplois pour relancer la « dynamique salariale ».

« La préoccupation première de la population, ce sont les salaires », pointait fin novembre le secrétaire confédéral de la CGT, Thomas Vacheron. Il faut « supprimer ce groupe d'experts de la non-augmentation du smic », a-t-il jugé.

Et, a-t-il averti, une absence de coup de pouce constitue « une raison de plus pour faire [grève et manifester le 2 décembre prochain](#) », jour où la CGT, Solidaires et la FSU appellent à se mobiliser pour les salaires. La CGT appelle aussi à « sortir du cercle vicieux des exonérations de cotisations sociales qui participent au tassement de tous les salaires ».